



**Procès verbal de séance 24 octobre 2019
(Convocation du 18 octobre 2019)**

Présents : Dominique Brocas, Patrice Demuth, Vincent Martin, Bernard Baudinière, Valérie Rioux, Danielle Lavau, Odile Rochard, Jean-Claude Rocher, Olivier Jennequin et Bernard Caillon.

Représentés : Pascal Faideau, Sophie Grégoire, Jacky Surreau et Philippe Plat

Secrétaire de séance : Martin Vincent

Quorum atteint. Les votes portent sur 14 voix

Documents fournis :

- Ordre du jour
- Rapport de la CLETC du 26 Septembre 2019
- Pv des séances du 26 septembre 2019

La séance est ouverte à 20h00

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26 septembre 2019

Suite à une remarque au dernier Conseil, Mr Martin Vincent présente à l'ensemble du Conseil le résultat financier de la semaine d'activité jeunes 2019. Celui-ci laisse paraître un résultat final de l'exercice en léger positif en raison d'un niveau de dépenses légèrement supérieur au prévisionnel, mais compensé par des recettes (participation de la commune et participation des parents) venant faire l'équilibre financier de cette opération.

Le Conseil municipal valide le PV de la séance du 26 septembre 2019 par 14 voix pour.

3-Délibérations :

3.1: Tarifs communaux pour l'année 2020.

La mise à disposition est gratuite pour les Associations de la commune de Liniers

La période d'été s'étend du 04 Mai 2020 au 11 octobre 2020 inclus et la période d'hiver du 01 Janvier 2020 au 03 Mai 2020 et du 12 octobre 2020 au 31 décembre 2020.

Location du système de sonorisation : 50 euros par location

Complexe	Habitants de Liniers		Hors commune
	Eté	Hiver	Eté
Journée en semaine (non férié) (du lundi au Jeudi)	80,00 €	100,00 €	150,00 €

Week-end (vendredi-samedi-dimanche) et jour férié	200,00 €	230,00 €	300,00€
Attestation RC «réunion privée»	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Caution	250,00 €	250,00 €	250,00 €

Concessions au cimetière :

- 1-2 personnes 70 euros pour 30 ans et 115 euros pour 50 ans
- 3-4 personnes 140 euros pour 30 ans et 230 euros pour 50 ans
- Columbarium : la case 520 euros pour 30 ans et 730 euros pour 50 ans.

Le Conseil municipal valide les tarifs ci-dessus pour 2020 par 14 voix pour.

3.2 : Modification du tableau général des emplois du service technique.

L'un des agents techniques de la Commune pourrait prochainement prétendre au grade d'Agent de maîtrise principal. Il faut afin que celui-ci puisse être nommé à ce grade que la Commune crée le poste.

Le Conseil municipal valide la création d'un poste d'Agent de maîtrise principal par 14 voix pour.

3.3: Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent et à temps partiel pour répondre au besoin de l'accroissement d'activité du secrétariat de Mairie.

Afin de faire face à l'accroissement d'activité au secrétariat de Mairie, il est nécessaire de créer un poste de secrétaire de Mairie à 22/35 pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} novembre 2019.

A ce jour la Mairie de Liniers faisait appel au Centre de Gestion qui était l'employeur de l'une des secrétaires à temps partiel. Les dispositions légales de l'actuel contrat étant arrivées à terme il est nécessaire que la Commune devienne l'employeur.

Le Conseil municipal donne délégation au Maire pour signer le contrat de 12 mois pour un poste de secrétaire par 14 voix pour.

3.4: Indemnité de conseil allouée aux Comptable du trésor.

Il s'agit de l'indemnité annuelle de conseil allouée au Comptable du trésor. Montant : 419 € / annuel.

Le Conseil municipal valide le montant de l'indemnité par 14 voix pour

3.5: Création d'une armoire EP et d'un candélabre au lieu-dit Les Tiffolières.

Suite aux débats (info sur éclairages solaires, demande des habitants etc...) le point est reporté à une autre séance

3.6: Convention de groupement de commandes pour l'acquisition de solution informatique avec l'Agence des Territoires de la Vienne.

Il est à ce jour nécessaire de passer une convention avec l'Agence technique départementale pour l'acquisition des solutions informatiques. A ce jour cette prestation était assurée par Vienne Service.

Le Conseil municipal donne délégation au Maire pour signer cette nouvelle convention par 14 voix pour

3.7: CLETC du 26 septembre 2019. Approbation.

Mr le Maire présente le rapport de la CLETC.
A l'issue, le rapport est adopté par le Conseil municipal par 14 voix pour

4. Questions diverses

4.1 : Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal.

Suite à notre intégration avec GPCU, il nous faudra adhérer au RLPI. Document en cours d'élaboration par Grand Poitiers.

4.2 : Cimetière situé route de La Chapelle-Moulière : implantation des sépultures.

Il faut dès à présent réfléchir à l'implantation des nouvelles sépultures.

4.3: Aménagement du pourtour du City stade.

Les travaux devraient prochainement commencer en fonction du temps

4.4: Ornement sommital du Monument aux morts.

Réparation en cours

Fin de séance